

PARTIE II ANALYSE DE L'OFFRE PAR THEMATIQUE

Résultats de l'enquête conduite auprès des communes et des communautés de communes du Pays Corbières et Minervois

Toutes les communautés de communes ont répondu à l'enquête

CC du Massif de Mouthoumet	la totalité des communes a répondu
CC du Canton de Lagrasse	sans réponse : Taurize, 58 habitants
CC Hautes Corbières	sans réponse : Palairac, 27 habitants
CCRL	la totalité des communes a répondu
CC Canal du Midi en Minervois	la totalité des communes a répondu
CC contrée du Durban	sans réponse : Coustouge, 67 habitants, Fraïsse, 198 habitants, Villeneuve les Corbières, 233 habitants

Globalement à l'échelle du Pays, les renseignements obtenus concernent 98% de la population.

Les résultats ont été vérifiés dans la mesure du possible, à partir de la documentation mise à disposition, du croisement des réponses des communes avec celles des communautés de communes, et par consultation des agents de développement local de chaque communauté de communes et de la chargée de mission du Pays.

1. L'OFFRE MEDICO-SOCIALE

1.1 L'offre médicale

On constate logiquement une offre médicale fortement localisée sur les 2 communautés de communes à caractère urbain. Ainsi, la CCRL et communauté de communes du Canal du Midi concentrent aussi bien les équipements que les professionnels de la santé : 33 médecins généralistes sur un total de 45, 42 infirmiers sur un total de 53, 5 ambulanciers sur un total de 7, 15 kinésithérapeutes sur 20, 15 dentistes sur 18, ...

Ces deux territoires bénéficient également de la proximité de Narbonne et de Carcassonne, qui permet aux habitants d'avoir accès aux autres services de spécialistes.

Plus précisément, certains équipements et prestataires sont présents uniquement sur la ville de Lézignan Corbières : un centre hospitalier, un laboratoires d'analyses, les 5 médecins spécialistes, les 3 orthophonistes.

Comme l'indique l'URCAM Languedoc Roussillon qui en 2005 a proposé 4 zones¹ définies comme « déficitaires », la zone Corbières du Pays se caractérise par :

- un déficit en médecins, mais aussi en population
- un réseau routier difficile qui majore les temps de déplacement
- un temps d'accès aux médecins relativement long
- des conditions climatiques parfois difficiles l'hiver
- un afflux de population en été

Les territoires ruraux sont globalement les plus pénalisés.

Le plus défavorisé est celui de la CC de Mouthoumet, avec 1 seul médecin généraliste qui assure également la distribution de médicaments. Aucun autre professionnel de la santé n'est présent, pas même un kinésithérapeute, ce qui n'est pas le cas sur les autres territoires.

Celui de la CC de la contrée de Durban se situe comparativement aux autres dans une position intermédiaire au regard de l'offre globale de santé.

Si l'on considère les temps d'accès aux équipements et aux prestataires, on voit les inégalités se creuser.

Pour exemple, le temps d'accès moyen au généraliste :

	Temps moyen d'accès au généraliste le plus proche	Temps d'accès maximum au généraliste le plus proche
CC de Mouthoumet	De 27,2 à 40,6 mn	71
CC des Hautes Corbières	De 17,4 à 40,6 mn	71
CC du Canal du Midi en Minervois	De 8,8 à 11,3 mn	22
CCRL	De 7 à 14 mn	30
CC du canton de Lagrasse	De 16,4 à 27,2 mn	70
CC de la contrée de Durban	De 13,2 à 17,4 mn	61

Sources : Données 2001 de l'Assurance Maladie

Quelque soit le niveau actuel d'équipement et de service, une problématique se révèle commune à l'ensemble des territoires du Pays Corbières et Minervois : le renouvellement des professionnels de la santé, avec déjà aujourd'hui des tensions fortes qui ont localement amené des situations de crises.

Ainsi, la situation est particulièrement critique déjà aujourd'hui sur les territoires comme ceux de la CC de Mouthoumet et celle des Hautes Corbières, où un seul généraliste est implanté localement, et se trouve confronté à des temps de déplacements particulièrement importants. Pour les infirmiers, la situation est identique.

¹ Zones concernées :

Les Cévennes – Florac, Saint-Jean du Gard, Bessèges, ...

La Montagne Noire – Bédarieux, Le Minervois, Saint-Papoul, ...

Les Corbières - Tuchan, Laroque de Fa, ...

Les Pyrénées – Olette, Axat, Belcaire, ...

Ces conditions de travail entraînent en outre des difficultés importantes pour trouver des remplaçants pendant les périodes de congé, et pour organiser les systèmes de garde et de permanence.

Et pour ces mêmes raisons, ces territoires sont peu attractifs pour de nouvelles installations et la question de la succession lors des départs à la retraite se pose de façon aiguë.

A ce jour, l'implantation d'un professionnel libéral relève exclusivement de son choix personnel. C'est pourquoi il appartient localement de lever les handicaps constatés afin de construire une offre plus attractive du territoire pour les professionnels de la santé.

Cette démarche ne saurait être laissée à la seule initiative des professionnels en cours d'exercice : leurs priorités ne correspondent pas toujours à celles locales.

Par ailleurs, les contraintes économiques impliquent nécessairement des démarches de regroupement, mutualisation des moyens et collaborations entre les différents partenaires potentiels.

Il n'existe aucune maison de santé de proximité sur le Pays, alors que ce type d'initiative (expérimenté sur d'autres territoires en France) pourrait être par exemple une des réponses à envisager.

A la base, une maison de santé consiste à favoriser la mise en réseau des professionnels de santé de différentes disciplines, avec un local leur permettant d'exercer en commun sur un même lieu et de mutualiser leurs moyens. En ce sens, elle permet une meilleure couverture du territoire concerné, et une permanence des soins grâce à une répartition et une alternance des charges.

Cette organisation permettrait également de réunir les conditions pour accueillir et former des étudiants en santé.

La dimension médicale de ce type de structure gagne à être enrichie par un volet social, avec la présence de services de prévention et de services de coordination, ce qui permet des réponses adaptées selon les types de publics : jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, ...

Enfin, ce regroupement favorise la mise en réseau avec les structures médicales et les spécialistes éloignés du territoire, ce qui accroît la qualité de l'offre, la réactivité des réponses et le traitement des urgences.

Même si ce type de démarche semble rencontrer localement des résistances de la part de certains professionnels libéraux, démarrer une réflexion dans ce sens apparaît comme indispensable.

Les problèmes de garde rencontrés sur les Hautes Corbières par exemple ont pu être résolus par une collaboration avec le cabinet de Durban. Il ne s'agit cependant que d'une solution momentanée qui ne résout pas de façon pérenne les problèmes de fond qui se posent.

On notera enfin qu'il est fait état de besoins en matière de consultations psychologiques et psychiatriques, soit directement liés à une problématique santé, soit en lien avec des difficultés d'ordres familial ou professionnel, qui ne trouvent pas de réponse dans les zones rurales.

1.2 Les personnes âgées

L'accueil des personnes âgées en établissement médicalisé est concentré sur la CCRL et la CC du Canal du Midi en Minervois, à l'image des établissements de soins et des professionnels de la santé.

Ainsi, parmi les 4 maisons de retraite médicalisées :

2 sont situées à Lézignan : 1 annexe du centre hospitalier qui propose 147 places, et 1 unité de soins pour un accueil Long Séjour qui propose 72 places,

1 se situe à Saint-Marcel sur Aude (CC du Canal du Midi en Minervois), gestion privée, et propose 40 places,

1 se situe à Durban (EHPAD), gestion privée (AASM) propose 22 places pour les malades d'Alzheimer (et 64 places en foyer logement).

Cependant, le projet de maison de retraite à Talairan (CC du canton de Lagrasse) qui doit être réalisé en 2007 tendra à rééquilibrer cette répartition sur le territoire, avec 80 places offertes dont 40 pour les personnes atteintes d'Alzheimer.

Si on y ajoute les 3 maisons de retraite non médicalisées, le pays Corbières et Minervois a une capacité d'accueil des personnes âgées de 415 lits, soit un taux de 31,5 lits pour 1.000 personnes âgées de plus de 60 ans, de 81 pour mille personnes âgées de plus de 75 ans.

Au regard des taux moyens d'équipement départemental (104), régional (108) et national (150), on peut constater que déjà à ce jour le Pays accuse un retard important pour ce type d'équipement.

Ce retard est d'autant plus préoccupant compte tenu des évolutions attendues en termes de vieillissement de la population et d'allongement de la durée moyenne de vie, dont on a pu voir l'impact sur le Pays Corbières et Minervois.

Globalement, l'ensemble des établissements, médicalisés ou non, fait état de listes d'attente conséquentes, qui traduisent un besoin certain d'augmenter les capacités d'accueil des différentes catégories de personnes âgées, en zones rurales comme en zones urbaines.

Au regard des projets repérés, à savoir :

- un EPHAD à Ginestas,

- une maison de retraite privée à Ginestas,

- la médicalisation du foyer résidence pour personnes âgées de Sallèles,

- une maison de retraite à Talairan,

- une maison de retraite sur la CC des Hautes Corbières,

les capacités d'accueil du territoire devraient connaître une augmentation certaine.

C'est pourquoi, si le suivi de ces projets est fondamental, il semblerait selon nous important de s'intéresser parallèlement aux possibilités d'accueil de jour et d'accueil temporaire des personnes âgées, ces deux services étant d'une part particulièrement importants pour les territoires ruraux vu leur souplesse, et d'autre part correspondant aux souhaits des personnes de pouvoir rester à leur domicile le plus tard possible dans leur vie.

On a pu repérer la présence de seulement 4 familles d'accueil pour personnes âgées (non localisées) sur le Pays. Ce dispositif, qui constitue un axe de développement souhaité par le département, peut concerner les personnes âgées dépendantes autant que celles autonomes, et demanderait à être réfléchi pour d'éventuels besoins précisément localisés. A noter en complément que le même dispositif peut concerner les personnes handicapées, et qu'il est possible pour une même famille d'obtenir un agrément double.

Il y a 2 Services de soins à domicile sur le Pays Corbières et Minervois : celui de Lézignan et celui de Durban.

Ce dernier intervient sur les CC de la Contrée de Durban, des Hautes Corbières et du Massif de Mouthoumet, en lien avec l'ADHCo pour cette dernière.

Il a connu une extension pour faire face au problème urgent de manque d'infirmiers et de médecins en 2003 : ouverture de 10 places avec l'appui de l'Hôpital de Lézignan, et qui a par la suite été étendu pour répondre aux besoins des Hautes Corbières. Sa capacité actuelle est de 20 places, et il fonctionne avec un taux de 84%.

Par la suite un cabinet d'infirmiers en libéral s'est également installé.

Il n'y a plus à ce jour de SSIAD sur la communauté de communes du Canal du Midi, même si le projet a été validé pour une capacité de 19 lits. Il semble que les professionnels libéraux appréhendent ce projet en termes de concurrence.

Mais le projet est de nouveau envisagé, et serait porté par le CIAS récemment mis en place sur le territoire de la communauté de communes.

Aucun SSIAD n'est mentionné sur la CC du canton de Lagrasse.

Le rôle incontournable des SSIAD pour le maintien à domicile des personnes âgées impose que le Pays parvienne à une couverture satisfaisante de l'ensemble de son territoire le plus rapidement possible.

A ce jour, il n'est pas possible d'assurer une garde personnes âgées 24 heures sur 24, et se pose le problème de la garde de nuit et de la garde le week-end. Un projet de garde de nuit itinérante est en cours de mise en place, porté par l'ADMR.

En complément, il faut souligner que globalement, malgré l'école de formation localisée à l'hôpital de Lézignan Corbières, il y a pénurie d'aides soignantes sur l'ensemble du territoire.

Les services d'aide à domicile quant à eux couvrent l'ensemble du territoire du Pays. 5 sont assurés par les communautés de communes : CCRL, CC de la Contrée de Durban, CC des Hautes Corbières, CC du Canton de Lagrasse, CC du Canal du Midi en Minervois (via le CIAS), celui de la CC du Massif de Mouthoumet est géré par l'ADHCO.

L'ADMR et L'ASSAD, situés à Narbonne, interviennent également sur le territoire.

Le portage des repas à domicile est particulièrement restreint dans les zones rurales :

CC du Canton de Lagrasse : 1 commune, Montlaur, assure ce service pour ses habitants, avec environ 8 bénéficiaires, le Val de Dagne étant couvert par un traiteur,
CC de la Contrée de Durban : sur 1 commune, Saint-Jean de Barrou,
CC du Massif de Mouthoumet et CC des Hautes Corbières : aucun service.

Sur la partie plus urbaine du Pays, le portage des repas à domicile est particulièrement organisé sur la CCRL, mais remis en question sur la CC du Canal du Midi en Minervois :

CCRL : à partir de Lézignan Corbières, il couvre l'ensemble des 19 communes, et compte environ une centaine de bénéficiaires par mois

CC du Canal du Midi en Minervois : le portage des repas est assuré pour les 12 communes par le SIVOM Narbonne Rural basé à Vinassan (hors Communauté de communes), mais la gratuité du service étant remise en question, il se peut que ce dernier ne soit plus assuré.

Parallèlement, aucun foyer restaurant pour personnes âgées n'a été signalé sur le territoire.

Le principal frein repéré pour une couverture des zones rurales réside dans les difficultés logistiques rencontrées pour la mise en place de ce service, mais le repas à domicile est cependant la formule la plus adaptée aux souhaits des personnes âgées.

Sur les Hautes Corbières est signalé dans ce domaine un projet privé en cours d'étude, dont le porteur est localisé sur ce territoire. Cette initiative pourrait être étudiée de plus près, pour mesurer en quoi elle peut constituer une des réponses possibles pour les zones rurales.

Sur ce créneau de l'accompagnement des personnes âgées on note par ailleurs l'arrivée de grosses structures privées agréées (ou en cours d'agrément), intervenant à l'échelon national – Evidence, Domidom – qui viennent se positionner, et dont le principe est d'organiser leurs interventions à partir des grosses agglomérations (Carcassonne, Narbonne).

On voit donc apparaître un phénomène potentiel de « concurrence » qui peut certes créer une émulation positive, mais aussi remettre en question les actuels opérateurs publics de ces services. Une réflexion de ces derniers, élargie à l'ADMR et l'ASSAD, serait pertinente pour une mise à plat des besoins et réponses actuelles, dans la perspective d'une couverture du territoire du Pays, sur le principe d'une mutualisation des moyens.

1.3 Les personnes handicapées

On recense :

- 1 foyer occupationnel (34 places) et d'hébergement (10 places) à Laroque de Fa, sur la CC du Massif de Mouthoumet,
- 1 CAT – Centre d'Aide par le Travail – à Lézignan Corbière sur la CCRL, dont l'activité est le travail du bois pour les viticulteurs et les distributeurs de vin (caisserie, packaging et coffrets).

Le projet d'accueil en établissement médicalisé pour personnes handicapées à Ribaute (CC du Canton de Lagrasse), dont la construction est quasi achevée, et qui prévoit 48 places supplémentaires, permettra d'améliorer l'offre dans ce domaine, à ce jour est jugée insuffisante.

Ce centre a par ailleurs une vocation d'accueil à l'échelon du département, et pas seulement à l'échelle du Pays.

En termes d'accompagnement des familles et des proches, l'enquête ne signale aucun lieu d'écoute ou de structure intervenant dans ce domaine.

Des démarches de ce type peuvent exister sur le territoire, mais elles sont alors vraisemblablement limitées et ponctuelles.

Ce besoin pourrait être traité à partir de la mise en place récente de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de l'Aude.

Située à Carcassonne, la MDPH associe le Conseil Général, les services de l'Etat, les organismes de protection sociale et les associations représentant les personnes handicapées pour apporter ensemble une réponse aux personnes en situation de handicap et à leur entourage.

Créée par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, la Maison Départementale des Personnes Handicapées est un lieu unique dans le département pour :

- informer sur les droits, la situation, les prestations envisageables,
- évaluer les besoins,
- accompagner les démarches,
- faire reconnaître les droits, assurer le suivi des aides.

1.4 En terme de structuration et d'organisation du territoire

Des CLIC - Centres Locaux d'Information et de Coordination – ont été mis en place par le Conseil Général de l'Aude sur chacune des cinq zones gérontologiques, avec des missions d'information des usagers et des professionnels et d'animation et de coordination du réseau de tous les acteurs intervenant en direction des personnes âgées.

La coordination des acteurs concerne les établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, les services d'aide à domicile et de soins infirmiers à domicile, les professionnels de santé, les représentants des usagers et des collectivités locales.

La loi définit les CLIC comme des instruments d'information du public et de coordination de l'action gérontologique prévus par les schémas gérontologiques départementaux. Ils sont chargés de coordonner les réponses apportées aux personnes âgées en matière de maintien à domicile.

Selon leurs missions, les CLIC sont classés en trois niveaux.

Le CLIC de niveau 1 doit disposer d'un local accessible et repérable, d'un accueil téléphonique et d'une base de données. Il peut assurer des actions de formation et d'information destinées aux professionnels et aux familles (aidants naturels). Il propose également une information sur les aides et les prestations existantes et dispose des dossiers nécessaires à leur obtention.

Le CLIC de niveau 2 ajoute à ces missions un rôle d'évaluation des besoins et propose plusieurs services, comme des groupes de parole, des actions de prévention en direction du public et l'évaluation des besoins et l'élaboration des plans d'aide (hors APA).

Le CLIC de niveau 3 prolonge le service précédent en prenant en charge le suivi et l'évaluation des situations les plus complexes. Il veille à la prise en charge médico-sociale de la personne âgée et coordonne l'intervention des professionnels de santé et médico-sociaux. Il assure également la constitution des dossiers de prise en charge. Il peut directement faire appel à différents services : soins infirmiers à domicile, aide à domicile, portage de repas, accueil de jour...

En pratique, le troisième niveau correspond à la mise en place d'un guichet unique pour l'ensemble des prestations et services dédiés au maintien à domicile.

A ce jour, deux constats :

- il y a mise en cohérence entre le territoire du Pays Corbières et Minervois et celui d'intervention des CLIC. En effet, la CC du Canal du Midi en Minervois était rattachée au CLIC Littoral, alors que les 5 autres CC l'étaient au sein du CLIC Corbières.

- le positionnement du CLIC en niveau 2 limite son intervention et prive le Pays d'une part du principe d'un guichet unique, particulièrement pertinent pour garantir une vision globale des besoins du territoire, ainsi que des réponses qui y sont apportées, et d'autre part de compétences opérationnelles directement dédiées aux personnes et aux acteurs locaux.

CMS

Le CMS (et PMI), localisé à Lézignan Corbières, a en charge toutes les communautés de communes sauf celle du canton de Lagrasse, qui dépend du CMS de Carcassonne. Son rattachement à celui de Lézignan Corbières est prévu à échéance 2008.

Le CMS de Lézignan Corbières mobilise 11 assistants sociaux pour le territoire, et assure des permanences en mairie sur toutes les CC à l'exception donc de celle de du Canton de Lagrasse, rattaché encore au CMS de Carcassonne.

Il assure des consultations de nourrissons sur rendez-vous.

Dans le schéma départemental de la PMI est inscrit le projet finalisé d'une consultation itinérante de nourrissons, qui devrait être mis en œuvre dans les prochaines années.

1.5 L'accompagnement social des publics fragilisés

Le diagnostic conduit dans le cadre du SDAS fin 2004 met en évidence :

- un isolement important des familles et des personnes seules inactives sur les zones rurales,
- un pays paupérisé, avec le plus fort taux départemental de jeunes allocataires vivant sous le seuil de pauvreté et d'allocataires à bas revenus (42,2%),
- la monoparentalité et le handicap moins développés que sur les autres territoires, mais un progression significative du nombre de familles monoparentales,
- des difficultés d'intégration de la population gitane,
- peu d'actions autour de la parentalité, pas d'espaces de rencontres.

Parmi les familles allocataires CAF, la proportion de familles nombreuses dans le Pays est de 17,54%, celle de familles monoparentales de 25,4%, soit les taux les plus bas du département. Mais on constate une augmentation préoccupante du nombre de familles monoparentales (+8,6% en un an), avec par exemple +30,8% à Mouthoumet, +19,4% à Lagrasse, +18,2% à Tuchan.

Les allocataires à bas revenus et les allocataires fragiles représentent sur l'Aude plus de la moitié des allocataires de la CAF. 4 pays sur 5 dépassent les 55%, dont le Pays Corbières et Minervois (56%) qui avec le Pays de la Narbonnaise présente le taux le plus élevé.

Ces données reflètent, à l'échelle du département comme à l'échelle des pays, une forte précarité des familles.

Si l'on considère les évolutions, entre 2000 et 2004, le Pays Corbières et Minervois connaît une hausse particulièrement significative du nombre de familles à bas revenus (+17,7%), alors qu'elle est beaucoup moins importante pour les autres pays audois : 13,5% pour le Pays Carcassonnais, moins de 10% pour les autres,

En 2004, sur un total de 545 allocataires nouveaux, 59 d'entre eux, soit environ 11%, sont des allocataires fragiles, ce qui traduit une aggravation du processus. Là encore, avec le Pays de la Narbonnaise, le Pays Corbières et Minervois connaît l'augmentation la plus forte.

Les familles allocataires CAF

Données issues du Schéma Directeur d'Action Sociale – CAF de l'Aude – Décembre 2004

Année 2004	PCM	Aude	Région
Familles nombreuses	626	5 654	45 903
Familles monoparentales	906	9 353	79 593
Allocataires à bas revenus*	2 383	21 896	
Allocataires fragiles**	795	8 197	

* Allocataires dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur à 714 €

** Allocataires au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations familiales

Face à ces constats, concernant les actions de prévention, accompagnement et soutien des publics fragiles ou en difficulté, on note un nombre limité d'actions, alors que localement, en termes de prévention et d'accompagnement, plusieurs thèmes ont été repérés, comme les conduites addictives, le surendettement, la parentalité, la mobilité, le logement, ... ainsi que des publics cibles comme les jeunes et les femmes.

Ainsi, il existerait un seul foyer d'accueil pour personnes en difficulté, géré par la commune d'Argens Minervois sur la CCRL, alors que la sociologie de la population met en évidence un pourcentage élevé de personnes à risque ou en situation d'exclusion (notamment chez les jeunes et les personnes isolées).

Dans le même ordre d'idée, les lieux d'accueil et d'écoute - parents enfants, information des familles, médiation, droit des femmes, ... sont absents à l'exception de la CC du Massif de Mouthoumet, où les POM's offrent ce type de service, du fait qu'il interviennent comme des antennes de l'ADHCo, centre social intercommunal.

La CC du Canal du Midi en Minervois s'appuie sur un CIAS depuis janvier 2006, avec comme missions la coordination de l'action des 2 SIVU qui interviennent sur le territoire pour la politique enfance / jeunesse des 6 à 18 ans, et la gestion d'un pôle gérontologique. Sa troisième mission, relative à l'analyse des besoins sociaux de son territoire, devrait permettre de mettre en évidence les besoins spécifiques des publics à risque, au regard de critères comme le fort niveau d'endettement des jeunes ménages, la forte proportion de bénéficiaires du RMI, ...

A Lézignan Corbières, outre le CCAS du centre ville, un centre social géré par l'association AMPG – Aide Morale à la Population Gitane – est implanté sur la cité Escouto Can Plao pour intervenir auprès de la population gitane de ce quartier.

Les permanences

Le principe des permanences assurées sur le territoire par plusieurs partenaires sociaux peut compenser en partie les manques en matière d'accompagnement social.

Le CMS par exemple, basé à Lézignan Corbières, couvre le territoire tant pour les consultations médicales que pour les permanences sociales, mais sur le principe du rendez-vous préalable, ce qui implique une démarche volontaire déjà construite de la part des personnes en difficulté.

L'ASFODEL, situé à Lézignan Corbières dans la Maison de la formation et de l'habitat, intervient dans le domaine de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle.

Son action, qui s'adresse à différents publics - tout public, prioritairement demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RMI, jeunes de 16 à 25 ans - couvre trois volets :

- Le volet Formation / Insertion, au travers des ateliers de pédagogie personnalisée, dans les secteurs de la bureautique, l'informatique, secrétariat, de l'alphabétisation, des langues étrangères, et au travers de formation d'aides à domiciles et d'assistantes familiales,
- Le volet Accompagnements, au travers du lieu ressource, avec des ateliers collectifs et un accompagnement individualisé,
- Le volet Habitat, au travers d'un bureau d'études qui aide au montage et suivi des dossiers dans le cadre de l'amélioration et la rénovation des logements.

Elle intervient également auprès des enfants, pour l'aide aux devoirs, l'accompagnement et le soutien scolaire.

Lieu ressource financé par le Conseil Général de l'Aude, un ensemble de partenaires intervient à ses côtés selon les domaines traités : création d'entreprises, surendettement, prévention alcoolisme, emploi-formation, ...

Les actions conduites à Lézignan Corbières sont ouvertes aux ressortissants des autres communes du Pays.

Mais en même temps, des permanences sont assurées dans différentes communes du Pays : Durban, Tuchan, Saint-Laurent, Ginestas, Sallèles, Saint-Nazaire, Lagrasse, Montlaur, Mouthoumet, Tourouzelle, ... Elles sont organisées en fonction de celles des services sociaux, et il n'y aurait que peu de sollicitations directes de la part des élus pour des besoins ou des problématiques qu'ils auraient repérés.

La MSA assure des permanences sur toutes les communautés de communes à l'exception de celle du Canal du Midi en Minervoies.

Les autres permanences :

La CAF : une permanence à Mouthoumet, en lien avec l'ADHCo.

Une organisation en réseau des acteurs sociaux a pu être initiée, à partir de diagnostics partagés, de réorganisation interne (la CLI, le CMS), et celle-ci est à poursuivre, par exemple pour mieux « arbitrer » entre rendez-vous préalables et permanences systématiques, localisation et fréquence, complémentarité, maillage du territoire, ...

Mais c'est avant tout un rapprochement entre ces partenaires et les élus locaux qui s'avérerait pertinent, au travers des communautés de communes, ou des CCAS par exemple.

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Culture

Dans ce domaine, le Pays Corbières et Minervois a initié une démarche qui marque sa volonté d'améliorer, de qualifier et d'organiser la politique culturelle à l'échelle du territoire.

En effet, un diagnostic culturel a été réalisé, ainsi que l'embauche d'un chargé de mission culture. Jusque là, ainsi que l'indique le diagnostic culturel finalisé en avril 2006, cette thématique se traitait à l'échelle des communes et des communautés de communes, et la dimension culturelle n'apparaissait pas comme une démarche prioritaire jusqu'à ce jour.

L'état des lieux posé dans le diagnostic fait apparaître, en termes d'équipements et d'animation :

- pas de lieux de création ou de répétition permanents, et des résidences de création (3) d'envergure modeste (durée courte, liens limités avec le territoire) avec de faibles moyens.
- pas de lieux d'enregistrement ou de répétition adaptés : la M.J.C. de Lézignan met à disposition des salles depuis trois ans pour la répétition de 7 à 8 groupes de jeunes.
- sur l'ensemble du territoire, deux écoles de musiques intercommunales et une école de musique à Villesèque des Corbières, sur la CC de la Contrée de Durban :

le Conservatoire de la ville de Lézignan Corbières, qui rayonne au-delà de la CCRL, dont la capacité maximale est atteinte (listes d'attentes) et avec des locaux exigus et inadaptés à leur vocation (mauvais isolement phonique),

l'école de musique La Muse, qui dépend de la Communauté de communes du Canal du Midi en Minervois, accueille une centaine d'élèves exclusivement en provenance du canton, et satisfait à la demande actuelle, mais le collège de Saint-Nazaire d'Aude risque d'exercer une pression sur les effectifs à partir de 2007/2008. Un déménagement de l'école dans 250m² de locaux neufs et adaptés est prévu en 2007 dans un nouvel espace polyvalent à Ginestas.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Canal de Midi embauche trois intervenants musicaux, agréés par l'Inspection académique, qui interviennent dans les écoles du canton.

- pas d'école de théâtre ou de danse agréée par l'Etat sur le territoire (ni d'ailleurs dans le département de l'Aude), mais un certain nombre d'ateliers encadrés par des professionnels ou des bénévoles, et de nombreuses compagnies de théâtre amateur.
- un enseignement des arts plastiques particulièrement pauvre : des ateliers d'arts plastiques proposés dans le cadre des activités de plusieurs M.J.C, encadrés majoritairement par des amateurs, des ateliers photo et vidéo encadrés par le Graph, association de Carcassonne, pour le public de l'ASFODEL depuis cinq ans.
- 63 bibliothèques, qui en 2004 touchent 20% de la population totale du pays et qui permettent un maillage correct du territoire.

Cependant, des situations extrêmement variables au niveau du fonctionnement, des amplitudes d'ouverture, de la taille des dépôts, ... et du professionnalisme, une large majorité étant gérée par des bénévoles.

- une représentation particulièrement faible des musiques actuelles et du cinéma.
- globalement un milieu scolaire insuffisamment investi par l'action culturelle.
- une seule salle de spectacles sur le Pays Corbières et Minervois : l'Espace culturel des Corbières situé à Ferrals. Les autres salles (salles polyvalentes ou salles des fêtes), réparties sur l'ensemble du territoire, présentent une grande disparité mais aucune n'offre les conditions adéquates à l'accueil de spectacles et du public.

Néanmoins, l'existant permet aujourd'hui ponctuellement d'assurer des représentations de qualité. Cela peut constituer la base d'un maillage du territoire en équipements de qualité, dans la perspective de créer ou d'aménager des infrastructures d'accueil de spectacles et de festivals dans des lieux stratégiques pour le territoire.

Au regard de ces constats, l'offre culturelle sur le territoire va donc être pensée et organisée à l'échelle du Pays.

- Ainsi, le projet de création d'un Conservatoire de musique à antennes multiples sur l'ensemble du Pays, pour palier les problèmes de déplacement auxquels sont confrontés les élèves permettrait de résoudre le déséquilibre territorial en matière de formation musicale dont pâtissent les Communautés de communes du Sud.
- De la même façon, il peut être intéressant de questionner l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques (fixes et mobiles) au travers d'une mise en réseau à l'échelle du Pays.
- Une autre priorité serait de professionnaliser les acteurs afin d'accroître la qualité des animations, et enfin de privilégier et multiplier les événements et spectacles d'envergure.
- Les publics jeunes sont plus spécifiquement à prendre en compte essentiellement pour deux raisons :
 - l'offre culturelle constitue un facteur d'attractivité certain pour cette tranche de population,
 - il s'agit d'un « investissement » pour l'avenir, favoriser l'accès à la culture étant un des moyens d'éviter les processus de marginalisation, de fragilisation et d'exclusion.
 Les problèmes de mobilité qu'ils rencontrent aujourd'hui sur le territoire devront être parallèlement traités, pour qu'ils puissent avoir accès à l'offre.
- Les personnes âgées, plus vulnérables aux phénomènes d'isolement et de repli sur soi, constituent également une catégorie de population pour laquelle l'offre culturelle doit être ciblée, afin de dépasser les prestations a minima du type loto ou fête de Noël.

Là encore, les priorités doivent être rapprochées des éléments du diagnostic socio-démographique : l'échec scolaire des jeunes, l'arrivée de nouveaux ménages jeunes avec enfants, dont les demandes concernent une offre de qualité et de proximité pour leurs enfants, ainsi que de jeunes retraités, plus mobiles a priori, mais dont les attentes vont également vers des prestations de qualité et diversifiées.

Concernant le volet sport et loisirs, nous signalons ici qu'il y a une base de données disponible sur le site de Jeunesse et Sport, suite à l'inventaire conduit à l'échelle du département.

Cependant, son exploitation pour réaliser un état des lieux spécifique pour le Pays nécessite un temps de travail particulièrement important, qui ne peut se faire dans le cadre de cette mission.

Par ailleurs, les réponses des communes à l'enquête ne sont pas assez fiables pour faire l'objet d'une analyse quantitative, soit par manque de réponse, soit par manque de précision, soit par confusion.

Ce sont les raisons pour lesquelles ce volet n'est pas développé ici.

On notera cependant que globalement, la DDJS souligne que le Pays Corbières et Minervois est celui le mieux équipé du département, et que la priorité serait donc une mise à niveau des autres pays.

Les carences se situeraient au niveau de 2 équipements lourds et structurants pour le Pays :

1 gymnase d'envergure, dont la construction démarre à côté du collège de Lézignan Corbières,

1 piscine sur le territoire de la CCRL, au regard du développement des établissements d'enseignement – collège et futur lycée – et des demandes émanant des jeunes enquêtés dans le cadre de l'audit Politique enfance jeunesse conduit sur la CCRL.

C'est donc davantage en termes d'utilisation, animation, coordination de l'existant que se poserait la question de l'offre sportive et de loisirs, ce qui serait à rapprocher des pratiques de certaines associations, dont les tarifs trop élevés peuvent exclure de fait tout une catégorie de public.

Outre l'approche strictement tournée vers la pratique d'un sport ou de loisirs, – offre « commerciale » de loisirs, niveau de compétition et nombre de licenciés, ...- les activités peuvent se doter d'une dimension insertion / lien social, et contribuer par exemple au développement de pratiques citoyennes chez les jeunes.

De la même façon que pour la culture, il s'agit d'un investissement dans le long terme pour le Pays, qui miserait sur sa jeunesse pour porter un développement dynamique du territoire.

4. OFFRE EDUCATIVE ET PERISCOLAIRE

Deux collèges sont implantés sur le Pays, un à Lézignan Corbières, le plus important du département avec un effectif de 900 élèves, et un à Saint-Nazaire qui a ouvert à la rentrée scolaire 2006. En modifiant en profondeur la carte scolaire du nord du territoire du Pays, ce nouvel établissement impactera les besoins de services dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs, des déplacements des jeunes, ...

Deux lycées professionnels agricoles, un à Lézignan Corbières (privé) et l'autre à Saint-Laurent de la Cabrerisse, impulsent une dynamique locale certaine vu l'implication importante à la fois des élèves et des enseignants.

Un lycée général est en projet sur Lézignan Corbières.

Le territoire est relativement bien équipé en matière d'enseignement maternel et primaire avec 76 écoles dépendant de 3 circonscriptions académiques : Carcassonne III, Narbonne I, Narbonne II, grâce à des efforts remarquables pour l'organisation des territoires en bassin de regroupements pédagogiques.

Cet effort doit se poursuivre à la fois pour prendre en compte les perspectives d'évolution démographique, et pour instaurer un état de veille par rapport aux possibles déplacements des besoins.

Il existe des cantines (30 signalées) sur l'ensemble du territoire, ainsi que des transports scolaires qui assurent les liaisons.

Il y a 4 projets de cantine ou de restauration scolaire envisagés par des communes, qui s'inscrivent semble-t-il dans une offre plus large de garde péri et extra scolaire.

On constate des politiques Enfance / Jeunesse très inégales selon les territoires, et il en va de même quant aux modalités d'organisation, de fonctionnement et de collaborations techniques.

Deux territoires sont peu structurés et organisés pour la mise en œuvre d'une réelle politique enfance / jeunesse.

Le territoire de la CC du Canton de Lagrasse : la réflexion est engagée désormais sur ce domaine, et les problématiques essentielles de l'offre d'activité aux jeunes et de l'offre de garde d'enfants devraient ainsi être prises en compte, avec une volonté de structuration de la démarche, et la mobilisation de compétences spécifiques en matière d'animation jeunesse.

Le territoire de la CC du Massif de Mouthoumet : le tissu associatif local est certes riche de possibilités, et peut bénéficier d'un accompagnement du type formation et professionnalisation, et s'appuyer sur l'ADHCo qui vient d'être labellisé CPIE. Mais des besoins existent en termes de structuration de l'offre envers les jeunes, et de mise en place d'une animation / coordination locale.

A l'inverse, la politique enfance / jeunesse de la CC de la Contrée de Durban est particulièrement structurée, s'appuyant sur un coordonnateur et 4 animateurs à raison de 2 par bassin de vie : Saint-Laurent et Durban.

La FRMJC assure la coordination et le suivi des animateurs jeunesse, comme d'ailleurs pour la CC des Hautes Corbières.

La CC du Canal du Midi en Minervois se trouve quant à elle confrontée à des besoins sans cesse croissants du fait de l'important processus de péri-urbanisation qu'elle connaît. Les modalités de réponse sont d'autant plus difficiles à mettre en œuvre qu'il n'y a pas de démarche commune à l'échelle du territoire : 2 SIVU (SIVU Temps Libre et SIVU CSIR) interviennent pour la tranche des 6 à 18 ans, et malgré la création du CIAS, n'ont pas réussi à signer un CTL unique, avec pour conséquence une participation CAF de 40% au lieu des 60% possibles.

Le CIAS, de son côté en charge des 0 à 6 ans, voit de ce fait sa capacité d'intervention limitée, et cette situation n'est pas non plus sans retombées négatives sur le dynamisme et l'implication des acteurs locaux et des partenaires.

Parallèlement, 5 MJC sont présentes sur le territoire.

Un audit est en cours sur la CCRL, en vue de coordonner une politique jusqu'alors gérée à l'échelle des communes, et qui pourrait se faire à l'échelon de la communauté de communes si le choix est fait de la prise de compétence de celle-ci.

La MJC de Lézignan Corbières, implantée depuis 60 ans, joue un rôle actif dans l'animation des publics jeunes au-delà du périmètre de la commune, et 8 MJC installées sur le territoire contribuent à la diffusion de l'offre.

L'offre d'activités culturelles et de loisirs pour les petits et pour les jeunes est bien organisée à l'échelle de la CCRL, et rayonne d'ailleurs au-delà de son seul territoire. Cependant, certains domaines, comme la prévention auprès des jeunes, la mobilité et les moyens de déplacements, les conduites addictives, ... pourraient faire l'objet de réflexions communes et donc de collaborations éventuelles.

Sont également présents sur le Pays la FAOL (plus particulièrement sur la CC du Canton de Lagrasse) et les FRANCA, qui ont été force de proposition lors de la rédaction des fiches actions du pays en 2004.

On dénombre 6 contrats Enfance sur le Pays :

4 sur la CCRL : Fabrezan, Boutenac, Ornaison et Lézignan Corbières,
1 à Durban,
1 à Ginestas,

et 5 contrats temps libre :

1 à Durban,
1 à Tuchan,
1 pour un groupement de communes Fabrezan, Fontcouverte et Ferrals, (CCRL)
1 pour un groupement de communes Saint-Nazaire et Saint-Marcel (CC du Canal du Midi en Minervois).

A l'issue de ces contrats, en termes financiers, il faudra prendre en compte les dernières dispositions de la CAF le CEJ : Contrat Enfance et Jeunesse, se substituera au CTL et au CEL et concernera globalement les publics de 0 à 17 ans, sur un territoire d'intervention unique.

A partir des critères de la CAF :

la CC de la Contrée de Durban, la CCRL et la CC des Hautes Corbières sont considérés comme non prioritaires,
les CC du Massif de Mouthoumet et du Canal du Midi en Minervois sont en priorité 2,
la CC du Canton de Lagrasse est en priorité 3.

A l'image de ce qui est fait dans le cadre de l'audit en cours sur la CCRL, l'approche du Pays pourrait se baser sur l'identification des espaces géographiques cohérents pour élaborer et mettre en œuvre une politique enfance et jeunesse. A leur échelle, c'est le type de démarche que l'on peut voir dans les réflexions communes engagées entre les CC du Massif de Mouthoumet et du Canton de Lagrasse.

La garde d'enfants

Population et nombre d'enfants de moins de 6 ans par communauté de communes

	Population	< 3 ans	de 3 à - 6 ans	Total < 6 ans
CC du Canton de Durban	3 422	65	60	125
CC du Canal du Midi	9 668	308	306	614
CC du Canton de Lagrasse	2 977	48	48	96
CCRL	18 792	541	525	1 066
CC du Massif de Mouthoumet	1 235	35	27	62
CC des Hautes Corbières	4 350	32	40	72
Pays	40 444	1 029	1 006	2 035

1.680 enfants de moins de 6 ans sur la CCRI et la CC du Canal du Midi en Minervois, soit 83% du total.

Crèche / Halte-garderie	Commune	Places
CCRL	Boutenac	12
	Ferrals	15
	Lézignan	30
	Ornaisons	12
CC du Canal du Midi	Ginestas	23
CC des Hautes Corbières	Tuchan	?
CC du Canton de Durban	St-Laurent	20
Halte-garderie		
CC du Canal du Midi	St-Marcel	15
CC du Canton de Lagrasse	Talairan	12

L'enquête mentionne une halte-garderie fixe à Saint Jean de Barrou, mais elle n'apparaît pas dans les données du CG 11.

Assistantes maternelles	Nombre
CCRL	50
CC du Canal du Midi	15
CC du Canton de Durban	
CC du Canton de Lagrasse	8
CC des Hautes Corbières	8
CC du Massif de Mouthoumet	2
Total	83

En matière de garde d'enfants, il faut noter une carence globale de l'offre du Pays, plus particulièrement pour certains territoires.

La CCRL concentre l'offre, avec 4 structures multi-accueil sur un total de 7, soit 69 places sur un total de 139, et 50 assistantes maternelles (dont 20 à Lézignan) sur un total de 83. A noter que les dernières données sur la CCRL font état de 69 assistantes maternelles et non 50.

Il faut y rajouter 1 halte-garderie itinérante sur la CCRL qui ne fonctionne que pendant la saison des vendanges.

En termes de projets, on relève la création d'une garderie municipale périscolaire pour le RPI Montsérét / Thézan, et une restauration scolaire avec pré et post accueils scolaire à Roubia.

La CC du Canal du Midi en Minervois, qui pourtant concentre avec Lézignan Corbières la population des enfants de moins de 6 ans, offre un total de 48 places, ce qui est limité au regard de l'augmentation sensible des besoins dans ce domaine, liée à l'arrivée de nouvelles populations jeunes (phénomène de péri-urbanisation).

Il d'ailleurs est prévu une extension de la capacité d'accueil de la structure localisée à Ginestas, ainsi qu'une création de garderie municipale à Ventenac.

Il n'existe aucune structure d'accueil sur la CC du Massif de Mouthoumet, qui de plus ne dénombre que 2 assistantes maternelles. Un projet de halte-garderie itinérante est à l'étude.

La CC des Hautes Corbières n'est pas vraiment mieux lotie, même si une structure multi-accueil est effectivement implantée à Tuchan.

La CC de la Contrée de Durban, avec 1 multi-accueil à Saint-Laurent, ne couvre qu'un des 2 « bassins de vie », l'autre structure serait selon les résultats de l'enquête une halte-garderie

fixe localisée à Saint-Jean de Barrou, mais elle n'apparaît pas sur les listings du Conseil Général.

La création envisagée d'un multi-accueil à Durban permettrait d'équilibrer l'offre sur le territoire.

La CC du Canton de Lagrasse compte une seule structure, une halte-garderie à Talairan, qui adapte ses horaires pendant la saison des vendanges.

Une animation assurée par un animateur professionnel pris en charge par la commune est assurée à l'école de Lagrasse pendant le temps intermédiaire, mais on constate qu'il n'existe aucune possibilité de garde d'enfants avant ou après l'école.

Sur Montlaur et Serviès, des garderies sont organisées de 8h à 9h et de 16h 30 à 18h 30.

Viller en Val souhaite engager avec la CC une réflexion sur l'offre périscolaire.

Il n'existe que deux RAM sur le Pays, et paradoxalement les assistantes maternelles sont très peu présentes sur les territoires ruraux. (Données pour la CC de la Contrée de Durban à compléter).

Il y aurait là un paradoxe car dans les zones rurales, l'assistante maternelle représente le mode de garde permanente le plus fréquent, compte tenu de sa souplesse et du fait qu'il est souvent le système le plus apprécié des parents.

Les haltes-garderies itinérantes sont également absentes du territoire, alors que ce dispositif permet une mutualisation avantageuse des moyens humains et financiers, et présente des capacités d'adaptation aux évolutions des demandes et besoins fort intéressantes.

On notera d'ailleurs que dans cette logique, un projet de halte garderie itinérante a fait l'objet d'une réflexion commune pour les deux territoires des Hautes Corbières et de Mouthoumet.

A ce jour, la CC du Massif de Mouthoumet a inscrit deux projets, à l'échelle de la CC, en matière de garde d'enfants : une halte-garderie itinérante et la création d'un RAM.

Un des principaux freins rencontrés pour la mise en œuvre de ce type de dispositif est d'ordre financier, du fait des moyens souvent limités des petites communes rurales. La réflexion mériterait de s'orienter vers une recherche de mutualisation des moyens financiers et humains, pour une couverture équilibrée du territoire du Pays.

L'enquête fait état de 17 CLSH, localisés comme suit. Ces données ne correspondent pas à celles de la CAF au 31/12/2003.

CLSH	Commune	Enquête	CAF
CCRL	Lézignan	1	1
	Fabrezan	1	1
	Roubia	1	1
	Cruscades	1	0
	St-André	1	1
	Boutenac	1	0
	Canet d'Aude	1	0
CC du Canal du Midi	Ginestas	1	1
	SaintNazaire	0	1
	St-Marcel	1	0
	Argeliers	0	1
	Mirepeisset	0	1
	Sallèles	1	1
CC du Canton de Durban	Durban	1	1
	St-Laurent	1	1
	St-Jean	1	0
CC du Canton de Lagrasse	Lagrasse	1	1
	Montlaur	1	1
CC des Hautes Corbières	Tuchan	1	1

CC du Massif de Mouthoumet	Laroque	1	0
	Mouthoumet	0	1
Total		16	15

Sur la CC du Massif de Mouthoumet, c'est en fait le Centre d'Initiatives Pour l'Environnement de Borde-Grande, qui propose des animations ponctuelles 2 à 3 fois par an lors de la manifestation comme « Vivons le théâtre en Corbières » par exemple. Il n'assure donc pas la garde des enfants. Celui de Canet d'Aude est signalé en sommeil.

Une ferme pédagogique à Ginestas est agréée CLSH pour les périodes de vacances.

